



Source : Nations Unies/ Logan Abassi

La situation actuelle en Haïti dans le cadre de la *Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)*

Par **Andréane Giguère**, auxiliaire de recherche au Programme Paix et sécurité internationales

Particulièrement vulnérable aux chocs externes, Haïti a été fortement éprouvé au cours de la dernière année. Ce pays a été sévèrement touché par l'augmentation des prix des aliments en 2008 puisqu'il importe plus de la moitié de ses besoins alimentaires. Par ailleurs, les ouragans qui ont balayé l'île l'an dernier ont provoqué des dommages équivalents à 15 % du produit intérieur brut (PIB) d'Haïti. Le pays est sensible à l'érosion et aux inondations, les arbres ne couvrant que 3 % du territoire national. De plus, les crises économique et financière au niveau mondial ont fait craindre une diminution de l'envoi de fonds étrangers dans cette région où les conditions de vie sont extrêmement précaires. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord. Il se place au

146^e rang sur les 147 pays classés selon l'Indice de développement humain (IDH). Environ 78% de la population haïtienne doit vivre avec moins de deux dollars par jour et 54 % de celle-ci possède moins d'un dollar pour subvenir à ses besoins quotidiens. (Nations Unies, 2009a)

Le 19 mai dernier, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a nommé Bill Clinton envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti.¹ L'ancien président américain désire attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins criants d'Haïti, en particulier le relèvement

¹ Bill Clinton a accepté officiellement le poste d'envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti le 15 juin dernier.

socioéconomique et la reconstruction du pays. Il désire faire la promotion de l'investissement privé étranger dans les secteurs de la santé et de l'éducation. En 2004, Clinton a été nommé envoyé spécial pour la reconstruction après le tsunami qui a affligé les pays de l'océan Indien. Il a su user de sa popularité et de son influence mondiale pour encourager la communauté internationale à se mobiliser. Ainsi, la nomination de l'ancien président américain comme envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti constitue une source d'espoir pour l'avenir du pays.

Les Nations Unies sont présentes en Haïti depuis 1993 sous la forme de différentes opérations de maintien de la paix. De 1993 à 2004, malgré certains progrès, la présence onusienne n'a pas été assortie de réformes majeures de l'État haïtien. Au début du mois de février 2004, un important conflit armé a éclaté dans la ville des Gonaïves et a provoqué une crise politique.² L'arrivée de la *Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH) est associée à ces événements. Le représentant permanent des Nations Unies en Haïti a fait écho à la demande d'assistance internationale formulée par le président intérimaire d'Haïti. Le Conseil de sécurité, par le biais de la résolution 1529 (2004), a autorisé le déploiement d'une force multinationale intérimaire et a annoncé son intention de mettre sur pied une mission multidimensionnelle de stabilisation en Haïti. Le 30 avril 2004, la MINUSTAH a été promulguée par la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité.

La Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Le mandat de la MINUSTAH consiste à appuyer le dialogue politique et la tenue des élections, à renforcer les capacités de l'État en lui fournissant un appui institutionnel de même qu'une

² L'insurrection armée a graduellement pris possession d'une partie majeure du Nord du pays et elle a menacé de marcher sur la capitale. Le 29 février 2004, le président Aristide a quitté Haïti et le premier ministre, Yvon Neptune, a annoncé sa démission. Conformément à la Constitution haïtienne, le président de la Cour suprême, Boniface Alexandre, est devenu président par intérim. Le 17 mars suivant, un gouvernement de transition a été institué.

aide à la gestion des frontières, à maintenir la sécurité publique par une stratégie de diminution de la violence communautaire, à appuyer la réforme de l'État de droit et à encourager les droits de l'Homme. Conformément au mandat actuel de la MINUSTAH (résolution 1840 (2008) du Conseil de sécurité) permettant le déploiement maximum de 7060 soldats et de 2091 policiers jusqu'en octobre 2009, 7044 militaires et 2013 policiers UNPOL, 495 civils étrangers, 1214 civils locaux et 192 volontaires des Nations Unies sont aujourd'hui déployés en Haïti. Les pays fournissant les effectifs militaires les plus importants sont le Brésil (1282), l'Uruguay (1136), le Népal (1077), le Sri Lanka (959), la Jordanie (728) et l'Argentine (558). (MINUSTAH, 2009)

La réforme de la Police nationale d'Haïti (PNH)

En 2006, le gouvernement haïtien, soutenu par les Nations Unies, a adopté un plan de réforme de la Police nationale d'Haïti (PNH) afin de restaurer sa crédibilité qui est minée par le clientélisme et l'ingérence politique. Prévu pour une durée de cinq ans, ce projet de réforme vise la professionnalisation des ressources humaines de la Police nationale d'Haïti et le renforcement de ses capacités opérationnelles et institutionnelles. Des progrès importants ont été enregistrés depuis son lancement. La Police nationale d'Haïti jouit d'une meilleure réputation au sein de la population. (Nations Unies, 2009a). Selon le dernier rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti, le travail effectué par la MINUSTAH a permis d'améliorer nettement les conditions de sécurité au pays. Le déploiement de la MINUSTAH a fait passer le nombre de policiers composant la Police nationale d'Haïti de 3000 membres (lors de sa création en 1995) à 9000 membres actuellement. (Nations Unies, 2009a) Le soutien de la MINUSTAH à la réforme de la Police nationale se traduit entre autres par la formation qu'elle dispense aux futurs agents de la police sur le territoire haïtien et par son implication dans la gestion des frontières. Mis à part le soutien de la MINUSTAH, le Canada, les États-Unis, le Chili, la France et l'Espagne apportent une contribution à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne.

Le Canada est le pays le plus impliqué dans la professionnalisation de la Police nationale haïtienne en particulier via les projets du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR). Créé par le ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, le GTSR apporte une contribution annuelle de 15 millions de dollars. Ces fonds soutiennent la réforme de la Police nationale d'Haïti, la diminution de la violence communautaire et la gestion des frontières. (Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009a) Le GTSR travaille en étroite collaboration avec le gouvernement haïtien, les donateurs bilatéraux, les organismes onusiens et la MINUSTAH. D'ailleurs, le Canada fournit jusqu'à 100 policiers civils à la MINUSTAH. En outre, un Canadien a toujours occupé le commandement régional de Port-au-Prince, deux Canadiens ont déjà rempli le poste de Commissaire de police de la MINUSTAH et le Commissaire de police adjoint actuel est d'origine canadienne. (Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009b)

Le rôle du Canada en Haïti

Le Canada joue un rôle de haute importance en Haïti. L'implication canadienne s'explique d'abord par la présence d'une communauté haïtienne au Canada et par l'appartenance d'Haïti aux Nations Unies et à la Francophonie. Au fil des ans, les coopérants canadiens en sol haïtien sont devenus très nombreux et parmi eux se trouvent aujourd'hui des centaines de missionnaires œuvrant principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Depuis le départ du président Aristide le 29 février 2004, le Canada s'est fortement impliqué dans les efforts de la communauté internationale afin de restaurer la sécurité et la stabilité en Haïti. Le Canada est le second bailleur bilatéral en Haïti. Il s'est engagé à fournir 555 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011) pour les efforts de reconstruction et de développement d'Haïti. (Agence canadienne de développement international, 2009) Aujourd'hui, dans les Amériques, Haïti est le plus important bénéficiaire de l'aide canadienne au développement à long

terme et au second rang mondial après l'Afghanistan.

Les priorités canadiennes en Haïti sont de renforcer la bonne gouvernance, d'aider à bâtir un gouvernement ouvert et responsable, de lutter contre la corruption et de rétablir la primauté du droit. Le programme d'aide du Canada en Haïti est dirigé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'engagement canadien en Haïti s'inscrit dans une logique pangouvernementale. L'ACDI collabore avec divers ministères dont les Affaires étrangères (MAECI) et la Défense, de même qu'avec d'autres partenaires canadiens, haïtiens et internationaux. D'ailleurs, 100 membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont affectés en Haïti dans le cadre de la MINUSTAH.



La gouverneure générale du Canada dans les rues de Port-au-Prince lors de sa visite en Haïti en janvier dernier.
Source : Presse canadienne

Depuis juin 2004, l'opération *Hamlet* est en cours. Il s'agit de l'aspect militaire de l'engagement pangouvernemental canadien en Haïti. Les Forces canadiennes participent à la MINUSTAH en lui fournissant quatre officiers d'état-major. Les membres de ce contingent canadien occupent des postes supérieurs au quartier général militaire de la MINUSTAH, situé à Port-au-Prince. L'objectif de l'opération *Hamlet* est d'assister la population haïtienne dans sa démarche constitutionnelle et de veiller au maintien de la sécurité et de la stabilité. (Défense nationale, 2009a) Avant la création de la MINUSTAH, lors de l'intervention de la Force multinationale intérimaire des Nations Unies pour rétablir la stabilité en Haïti, les Forces canadiennes ont

déployé jusqu'à 500 militaires et six hélicoptères *Griffon*. Cette mission était désignée sous le nom d'opération *Halo* et a pris fin à la fin du mois de juillet 2004. (Défense nationale, 2009b)

En outre, lors de l'opération *Horatio*, entre septembre et novembre 2008, les Forces canadiennes ont apporté une aide humanitaire en Haïti afin de répondre à la situation d'urgence provoquée par les quatre ouragans qui ont frappé l'île en août 2008. La frégate de classe Halifax, le *Navire canadien de Sa Majesté (NCSM) St. John's*, en collaboration avec du personnel militaire provenant du Quartier général interarmées à Kingston en Ontario, a été appelée à participer à la mission humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM). Le *NCSM St. John's* a ravitaillé la population au Sud de Port-au-Prince. La frégate canadienne a ainsi livré plus de 450 tonnes de vivres et d'aide. L'hélicoptère associé au navire, le *Sea King*, a exécuté plus de 20 missions et livré au-delà de 300 chargements. Les Forces canadiennes ont aidé le PAM à transporter les ravitaillements. (Défense nationale, 2009c)

Actuellement, le Canada joue un rôle prépondérant dans le domaine carcéral en Haïti. Il fournit huit agents du Service correctionnel du Canada à l'unité correctionnelle de la MINUSTAH. De plus, depuis le 20 mai dernier, un centre de détention est en construction à la Croix-des-Bouquets. Ce projet, placé sous direction de la MINUSTAH, vise à réduire le nombre de détenus au pénitencier national de Port-au-Prince et à améliorer les conditions de détention afin de réduire la menace sécuritaire. Le Canada fournit 4,36 millions de dollars à ce projet via le financement du Groupe de travail pour la reconstruction et la stabilisation (GTSR). (Gouvernement du Canada, 2009)

Renforcer la sécurité en Haïti

En 2006, dans le cadre du rétablissement de la sécurité à long terme, une Commission nationale de désarmement a été instaurée afin d'exécuter un vaste plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). La MINUSTAH conseille activement cette commission et elle a joué un rôle

majeur dans la diminution de la violence communautaire en démantelant des bandes armées responsables d'activités criminelles et d'enlèvements. Des projets ont aussi été mis sur pied afin de dissuader les civils de rejoindre les rangs des groupes armés. Les conditions de sécurité demeurent toutefois précaires à Haïti. Les répercussions de la crise alimentaire, des crises économique et financière au niveau mondial ainsi que des désastres causés par les quatre cyclones qui ont frappé l'île en 2008 ont eu des effets dévastateurs sur la sécurité et la situation socioéconomique du pays. Si des élans de coopération et de solidarité au sein de la population haïtienne sont nés de ces épreuves, parallèlement, depuis décembre 2008, la dégradation de la situation socioéconomique a provoqué une augmentation des manifestations et des épisodes de violence dans la région. Le chômage chronique (le taux de chômage gravite autour de 70 %) et la pauvreté constituent des sources de tensions sociales qui contribuent à l'éclosion de troubles civils et à la résurgence des bandes armées. (Nations Unies, 2009a) En outre, le trafic d'armes et de stupéfiants déstabilise Haïti. Le problème demeure entier puisque aucune mesure sévère n'a encore été prise à cet égard. L'État d'Haïti ne possède pas les capacités essentielles pour assurer la gestion des frontières, ce qui encourage la pérennisation de ces activités illicites.

Actuellement, la MINUSTAH appuie la gestion des frontières en menant des opérations de patrouille intégrées avec la Police nationale d'Haïti. L'appui international à la surveillance des frontières maritimes est accompli par 16 navires de la marine uruguayenne déployés à Haïti. La contribution de l'Uruguay permet de réaliser des missions conjointes avec la police onusienne, la police nationale et la MINUSTAH. Cet appui demeure toutefois insuffisant. Au sujet de la lutte contre le trafic des stupéfiants, l'État haïtien n'est pas en mesure de relever de telles responsabilités et la MINUSTAH n'a ni les moyens ni le mandat nécessaire. De surcroît, le problème de la corruption demeure criant et complexifie la situation. La MINUSTAH encourage les initiatives bilatérales et la coopération avec les pays régionaux pour lutter contre le trafic des substances

illicites. La participation des pays de l'Amérique latine dans la surveillance des frontières haïtiennes est d'ailleurs envisageable en considérant l'implication active en Haïti de certains États dans le domaine du développement.

La coopération régionale

Les pays d'Amérique latine déploient des efforts pour aider Haïti à s'intégrer dans son contexte régional. Étant d'abord d'importants fournisseurs de contingents à la MINUSTAH, le Brésil, l'Argentine et le Chili prennent part à des projets de développement majeurs en Haïti. Le Brésil appuie la construction de centrales hydroélectriques, l'Argentine soutient le secteur de l'agriculture et le Chili privilégie le domaine de l'éducation. En outre, la République bolivarienne du Venezuela a apporté un appui important à la mise en place d'une nouvelle centrale électrique fonctionnant au fioul lourd. Des techniciens cubains en assurent le fonctionnement.

Par ailleurs, la MINUSTAH a salué les signes d'amélioration de la coopération entre Haïti et la République dominicaine. Depuis février, à la suite d'un décret du président Préval, la délégation haïtienne a été rétablie à la Commission frontalière commune entre Haïti et la République dominicaine.

En somme, la MINUSTAH estime que la participation d'organisations régionales et sous-régionales en Haïti telles que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) constitue un pilier de l'intégration d'Haïti dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes et qu'il s'agit d'une étape fondamentale afin d'édifier un partenariat solide dans l'hémisphère Sud. La coopération régionale est un élément incontournable pour atteindre la stabilité et la sécurité à long terme en Haïti. Sur le plan interne, solidifier les assises démocratiques et le jeu politique est au cœur des enjeux de la stabilisation du pays.

Dialogue politique et processus électoral

À propos de la situation interne en Haïti, il semble que le climat politique se soit sensiblement

amélioré depuis la constitution d'un gouvernement élu en 2006. L'opposition politique a par ailleurs affirmé que, sous la présidence de M. Préval, la liberté de presse et d'opinion régnait. Néanmoins, la démocratisation des institutions haïtiennes vient tout juste d'être réalisée et demeure extrêmement fragile en raison des clivages sociaux et des tensions politiques qui persistent entre différentes factions.

La crédibilité du processus électoral a été affectée le 5 février dernier lorsque le Conseil électoral provisoire a décidé de mettre à l'écart 40 des 105 candidats se présentant aux élections sénatoriales. Aucun candidat issu des factions adverses de *Fanmi Lavalas* (le parti de l'ancien président Jean-Baptiste Aristide) n'a été accepté. (Nations Unies, 2009a) Plusieurs acteurs nationaux et internationaux ont manifesté leur inquiétude devant cette décision controversée. Le Conseil électoral provisoire a finalement accepté certains candidats initialement rejetés, mais les personnes associées au parti *Fanmi Lavalas* n'ont définitivement pas été retenues. La MINUSTAH affirme que la non-participation d'un parti politique doit être évitée. Des efforts sont à déployer pour empêcher que ne se reproduise cette situation dans laquelle une partie de la population s'est considérée exclue et sous-représentée politiquement. Selon la MINUSTAH, ces événements démontrent que le système électoral et les partis politiques doivent impérativement être renforcés.

Au premier tour des élections sénatoriales visant à renouveler le tiers du Sénat, le taux de participation au sein des électeurs haïtiens n'a été que de 11 %. La MINUSTAH a affirmé que le second tour des élections sénatoriales qui s'est tenu le 21 juin s'est bien déroulé. Le taux de participation de ce second tour ne s'est toutefois pas démarqué de celui du premier tour. De plus, des actes de violence ont fait un mort et plusieurs blessés. Néanmoins, la MINUSTAH souligne que la Police nationale haïtienne a répondu efficacement aux tentatives de perturbation du processus électoral avec l'aide des forces militaires et de la police de la MINUSTAH. Le faible taux de participation aux élections sénatoriales et les tentatives de sabotage du processus électoral ne

sont pas étrangers aux épreuves socioéconomiques subies par la population haïtienne au cours de la dernière année.

Regard sur le développement socioéconomique en Haïti

Entre 2004 et 2007, le produit intérieur brut (PIB) d'Haïti a enregistré une hausse de -3,4 % à 3,4 %, signe positif dans la marche à la stabilité macroéconomique. La croissance économique dépassait alors la croissance démographique. Or, la conjoncture économique mondiale en 2008 et les désastres environnementaux causés par les ouragans d'octobre ont nettement fragilisé cette avancée. Les conditions de vie de la majorité de la population haïtienne se sont détériorées. Un tiers de la population est touché par l'insécurité alimentaire modérée à extrême.

La conférence des bailleurs de fonds internationaux qui s'est tenue à Washington le 14 avril dernier s'est révélée concluante selon le chef de la MINUSTAH, Hédi Annabi. Lors de cette conférence où des délégués de 28 États étaient réunis, la communauté internationale s'est engagée à fournir 324 millions de dollars supplémentaires, sur deux ans, pour aider Haïti à se reconstruire. Il a par ailleurs été décidé qu'Haïti bénéficierait d'un allègement de sa dette d'une valeur d'un milliard de dollars. (Nations Unies, 2009c) En outre, la nouvelle législation américaine « HOPE II Act » octroie aux produits du textile haïtiens, pour les neuf prochaines années, un accès sans droits de douane et sans quotas au marché américain. (Nations Unies, 2009a)

En définitive, la communauté internationale semble prête à soutenir le développement durable d'Haïti. De surcroît, la nomination de l'ancien président américain Bill Clinton comme envoyé spécial des Nations Unies en Haïti apporte un vent d'optimisme. La coopération régionale des États de l'Amérique latine et des Caraïbes en Haïti mérite par ailleurs d'être saluée puisqu'elle permet l'insertion d'Haïti comme entité régionale et ouvre la voie à une stabilité durable. Néanmoins, les défis demeurent immenses pour ce pays. Le maintien de la MINUSTAH demeure actuellement essentiel

pour renforcer les capacités des autorités haïtiennes dans la perspective d'une démocratisation solide des institutions nationales et pour assurer la sécurité et la stabilité à long terme du pays.

Références

Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009a, « La contribution du Canada en Haïti : 4 ans de progrès », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.international.gc.ca/start-gtsr/haïti-progress-progres-haïti.aspx?lang=fra>, (Page consultée le 25 juin 2009).

Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009b, « La mission du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR) », *Le GTSR en Haïti : Partenaires pour la stabilité et la sécurité*, [En ligne], <http://www.international.gc.ca/START-GTSR/brochure-haïti-brochure.aspx?lang=fra>, (Page consultée le 25 juin 2009).

Agence canadienne de développement international, 2009, « L'ACDI en Haïti », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-12912349-NLX>, (Page consultée le 25 juin 2009).

Défense nationale, 2009a, « Opération HAMLET- L'engagement des Forces canadiennes en Haïti », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.comfec-cefcom.forces.gc.ca/pa-ap/nr-sp/doc-fra.asp?id=2030>, (Page consultée le 30 juin 2009).

Défense nationale, 2009b, « Opération Halo- L'engagement des Forces canadiennes envers la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.cefcom-comfec.forces.gc.ca/pa-ap/ops/halo/index-fra.asp>, (Page consultée le 30 juin 2009).

Défense nationale, 2009c, « Le NCSM St.John's rentre au Canada après avoir participé à une mission humanitaire du PAM en Haïti », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.comfec-cefcom.forces.gc.ca/pa-ap/nr-sp/doc-fra.asp?id=2785>, (Page consultée le 30 juin 2009).

Gouvernement du Canada, 2009, « Construction d'un nouvel espace de détention à la Croix-des-Bouquets- Haïti », *Gouvernement du Canada*, [En ligne], <http://www.canadainternational.gc.ca/haïti/highlights-faits/Croix-des-Bouquets.aspx?lang=fra>, (Page consultée le 25 juin 2009).

MINUSTAH, 2009, « Faits et chiffres », *MINUSTAH*, [En ligne], http://minustah.org/?page_id=7571, (Page consultée le 25 juin 2009).

Nations Unies, 2009a, « Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (11-14 mars 2009) », *Conseil de sécurité*, [En ligne], http://doc.operationspaix.net/serv1/NUCS_rapport_MissionCS_2009-04-03_.pdf, (Page consultée le 25 juin 2009).

Nations Unies, 2009b, « Bill Clinton commence ses fonctions d'envoyé spécial pour Haïti », *Centre d'actualités de l'ONU*, [En ligne], <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=19393&Cr=ha%Efti&Cr1=clinton>, (Page consultée le 25 juin 2009).

Nations Unies, 2009c, « La conférence de Washington sur Haïti a été encourageante », *Centre d'actualités de l'ONU*, [En ligne], <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=18938&Cr=Haïti&Cr1=développement>, (Page consultée le 25 juin 2009).

